

Règlement du 1^{er} Critérium Draisienne Du National F.S.G.T. Des Écoles de Vélo 2022

Préambule :

La responsable des écoles de vélo est sous la responsabilité des 2 co-responsables fédéraux. Tout changement au programme établi par l'organisateur (lieu, parcours, horaires), ne peut se faire qu'avec la validité de ce dernier et des co-représentants fédéraux et de la responsable des épreuves.

La responsable de l'épreuve est : **Sylvie CREUZENET**

Qualification :

Ce Critérium est ouvert aux adhérents F.S.G.T. dont la **licence découverte** a été validée avant le 01 juin 2022, répartis dans la catégorie d'âge suivante :

- **Pucerons G / F né(e) s en 2018**
- **Pucerons G / F né(e) s en 2019**

Ce Critérium se disputera en INDIVIDUEL et n'est pas limité.

LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR A LA FÉDÉRATION AVANT LE 1 JUIN 2022

(Date et heure de l'envoi email faisant foi).

Tarif d'engagement : Gratuit

Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur. **Pas d'engagements de club.**

Matériel :

Tout type de draisienne.

Le port du casque est obligatoire sur la draisienne même en dehors des épreuves.

Les gants sont obligatoires.

Chaussures couvertes obligatoires.

Pour la sécurité des participants, interdiction à toute caméra sur la draisienne, casque ou sur le concurrent.

Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dont la validation devra être garantie par le comité du coureur.

Déroulement des épreuves :

Les horaires sont à consulter dans la plaquette du Fédéral Route.

Samedi
Jeux d'adresse
- 3 parcours

Dimanche
Route (course direct sprint)
- 50 mètres Max

Épreuve d'adresse :

1) Principe : Épreuve individuelle et chronométrée.

Pas de pénalités.

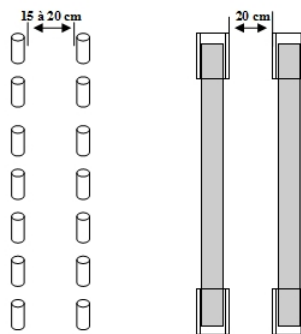
Le temps total réalisé déterminera la place sur la ligne de départ du dimanche.

- Jeux n° 2 bis : passage étroit courbe modifié (écart mini 50 cm et rayon 1,20 m)



PASSAGE ETROIT

Jeu n° 2



ROUTE

Pénalités:

Liteau ou quille tombée = 5 s
Pied à terre ou chute = 5 s
Tout le jeu évité ou sabordé = 50 s

30s maximum si jeu effectué

VIT

Pénalités:

Liteau ou quille tombée = 1 faute
Pied à terre ou chute = 1 faute
Jeu refusé ou évité = 10 fautes

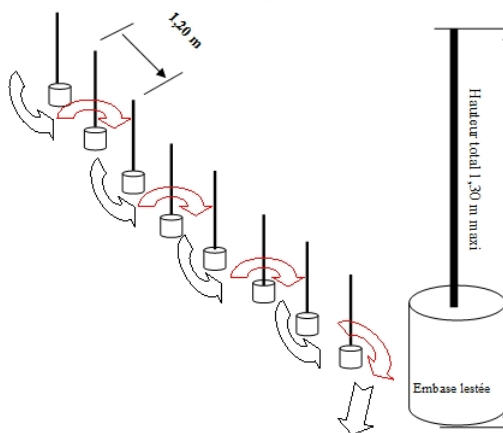
6 fautes maximum si jeu effectué

- Jeux n° 9: slalom piquets (écart 1,20 m)



SLALOM PIQUETS

Jeu n° 9



VIT

Pénalités:

Piquet tombé ou évité = 1 faute
Pied à terre ou chute = 1 faute
Jeu refusé ou évité = 10 fautes

6 fautes maximum si jeu effectué

ROUTE

Pénalités:

Piquet tombé ou évité = 5 s
Pied à terre ou chute = 5 s
Jeu refusé ou évité = 50 s

30 s maximum si jeu effectué

Classement :

Le classement s'obtiendra par le classement de l'épreuve route.

Réclamation :

Le non respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur.
Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse suivante :

**Commission National des Activit és Vélo de la F.S.G.T.
14-16 Rue de Scandicci
93508 PANTIN CEDEX**

